

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT RCA11 09013-3**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2012, le règlement suivant :

**RCA11 09013-3** RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 (RCA11 09013) (dossier 1121082005).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

**DONNÉ** à Montréal, ce dix-huitième jour de mai deux mille douze.

Me Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Chef de division – Greffe, performance et informatique